



Conseil économique et social

Distr. générale
2 octobre 2014
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-troisième session

Vienne, 4 et 5 décembre 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Additif

À la reprise de sa vingt-troisième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale examinera les points de l'ordre du jour suivants:

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:
 - a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;
 - c) Méthodes de travail de la Commission.
8. Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission.
10. Autres questions.
11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-troisième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 5 novembre 2014.



Annotations

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Le Conseil a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de sessions des Commissions se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à son ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra deux réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants lors de la reprise de leurs sessions afin d'examiner le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique". Les autres points seront examinés par la suite au cours de réunions distinctes. Le projet d'organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, additif (E/CN.15/2014/1/Add.1)

3. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

- a) **Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
- b) **Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**
- c) **Méthodes de travail de la Commission**

À la reprise de sa vingt-deuxième session, la Commission a adopté la résolution 22/9, intitulée "Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015", dans laquelle elle a approuvé l'utilisation des fonds à des fins générales prévue dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015 et a entériné les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales du budget consolidé pour l'exercice biennal. La Commission a examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28) et les recommandations y relatives du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29).

Comme pour le budget consolidé de l'exercice biennal 2012-2013, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès présentés dans le projet de budget pour

L'exercice biennal 2014-2015 ont été harmonisés avec les sous-programmes du programme 13 du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 13)] et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 16)], compte tenu également des réalisations escomptées dans la stratégie de l'ONUDC pour la période 2012-2015, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2012/12.

La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21) et, pour approbation, de toutes les prévisions révisées qui y figureraient au titre du budget des fonds non réservés pour l'exercice biennal 2014-2015.

Dans sa décision 2013/246, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", le Conseil économique et social a rappelé la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office jusqu'à la partie de session que la Commission devrait tenir au premier semestre de 2015, où elle procéderait à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagerait la prorogation de son mandat.

Le mandat du groupe de travail figure dans la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dans sa résolution 22/2, la Commission a prié le groupe de travail de continuer de traiter des questions liées à l'évaluation, d'examiner et d'appuyer l'élaboration d'une approche-programme intégrée à l'ONUDC et de poursuivre l'examen des progrès accomplis dans l'application des résolutions, et d'accorder l'attention voulue à la question du financement et de la gestion financière de l'Office.

La Commission sera saisie pour examen d'une note du Secrétariat sur les travaux menés par le groupe de travail entre le 12 février et le 1^{er} octobre 2014 (E/CN.7/2014/8/Add.1-E/CN.15/2014/8/Add.1).

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21)

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/8/Add.1-E/CN.15/2014/8/Add.1)

8. Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être examiner les progrès réalisés dans les préparatifs du treizième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale et, le cas échéant, les dispositions organisationnelles et techniques en suspens qui doivent être prises.

9. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission

Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être examiner l'organisation du débat thématique de sa vingt-quatrième session et en discuter plus en détails. À sa vingt-troisième session, elle a décidé que le thème principal de sa vingt-quatrième session serait le suivant: "Suite donnée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale".

Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être également fixer les dates de sa vingt-quatrième session ordinaire et de la reprise de celle-ci.

10. Autres questions

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-troisième session

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session.

Ouverture de la vingt-quatrième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Dans sa résolution 2003/31, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2004, la Commission devrait, à la fin de sa session, élire son Bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans la préparation tant des réunions ordinaires que des réunions intersessions informelles de la Commission, de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Conformément à la résolution 2003/31 du Conseil économique et social et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa vingt-troisième session, le 5 décembre 2014, sa vingt-quatrième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la vingt-quatrième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Président:</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Premier Vice-Président:</i>	États d'Europe occidentale et autres États
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	États d'Asie et du Pacifique
<i>Troisième Vice-Président:</i>	États d'Afrique
<i>Rapporteur:</i>	États d'Europe orientale

Également en application de la résolution 2003/31 du Conseil économique et social, les Présidents des cinq groupes régionaux, le Président du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que le représentant ou l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne seront invités à participer aux réunions du Bureau et constitueront ainsi, avec les membres élus du Bureau, le bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le calendrier ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le jeudi 4 décembre, et de 15 heures à 18 heures le vendredi 5 décembre 2014.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Jeudi 4 décembre	10 heures- 13 heures		Ouverture de la reprise de la vingt-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)	
	15 heures- 18 heures	3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
Vendredi 5 décembre	15 heures- 18 heures	8	Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
		9	Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission (<i>suite</i>)
		10	Autres questions (<i>suite</i>)
		11	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-troisième session